



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 15729

Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les menaces qui pesent sur les petits bureaux de postes en zone rurale. Dans certains départements, l'administration des PTE a restreint les heures d'ouverture de certaines recettes rurales. D'autres bureaux ont été fermés ou transformés en agence postale à la charge de la commune. La situation actuelle dans le Gard fait craindre une extension de ces procédures. Or il s'agit là d'actes de démantèlement du service public en zone rurale, avec transfert de charge sur les collectivités locales. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à ces orientations, afin de préserver la satisfaction des besoins de la population, l'emploi dans les PTE, du service public, et ce dans des zones rurales déjà touchées par la cessation d'activités économiques.

Texte de la réponse

Reponse. - Les habitants des zones rurales disposent d'un réseau d'accueil comprenant près de 13 000 bureaux de poste et d'un réseau de contact représenté par plus de 37 000 facteurs qui desservent chaque jour l'ensemble des communes. Du fait des mouvements migratoires et de l'introduction d'organisations nouvelles, une disparité de plus en plus prononcée est apparue dans de nombreuses communes entre les potentialités des bureaux existants et leur niveau réel d'activité. Dans un souci d'optimisation des moyens du service public, la poste a été conduite à ajuster la forme que revêt sa présence à l'évolution du trafic postal et financier, et ceci en accord avec la politique d'aménagement du territoire qui vise à assurer un développement harmonieux du monde rural. À cet égard, une action de concertation est en cours avec l'association des maires de France, afin de trouver des solutions aux problèmes posés par les petits bureaux de poste à faible trafic, très nombreux en zones rurales, en essayant notamment de réactiver les établissements qui peuvent l'être. Concernant le département du Gard, aucune suppression d'implantation postale n'est intervenue depuis très longtemps et aucun projet de cet ordre n'est envisagé. De plus, une étude globale de la situation postale dans le département est en cours, avec la participation de la commission départementale de l'amélioration des services publics en zone de montagne.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15729

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3135